

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Les Ayvelles

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation : 27 octobre 2023

Date d'affichage : 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame TUCCI, Maire

**Membres présents** : AUPRETRE Ludovic, BOUCHEX-BELLOMIE Carole, BROYER Jennifer, MARTIN Martine, MORTIER Michel, PREVOTEAUX François, SIMON Muriel, TUCCI Sylvia

**Membres absents représentés** : BEAUDEUX Isabelle (Pouvoir donné à MARTIN Martine), CHAUVET Sandrine (Pouvoir donné à SIMON Muriel), DI PIRRO Jean-Marie (Pouvoir donné à BOUCHEX-BELLOMIE Carole), DUBOIS D'ENGHIEN Linda (Pouvoir donné BROYER Jennifer), HERBRETEAU Jean-Marie (Pouvoir donné à MORTIER Michel), SAINT-MAXIN Anne (Pouvoir donné à TUCCI Sylvia), SONET Jessy (Pouvoir donné à PREVOTEAUX François)

**Secrétaire de séance** : BROYER Jennifer

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

### **Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2023

D20231107101 - Délibération autorisation dépenses investissement de 25 % pour 2024

D20231107102 - Délibération décision modificative n° 2

D20231107103 - Délibération amortissements

D20231107104 - Délibération décision modificative n° 3

D20231107105 - Délibération demande subvention DETR réfection rue des Mapailles

D20231107106 - Délibération création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

D20231107107 - Délibération règlement congés payés JEAN-BAPTISTE Valérie

D20231107108 - Délibération missions de remplacement et missions temporaires

D20231107109 - Délibération ouvertures dominicales 2024

D20231107110 - Délibération avis sur la composition de la «conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »

D20231107111 - Délibération avis sur le projet d'exploitation d'une installation de recyclage de matières métalliques

D20231107112 - Délibération décision modificative n° 2 (annule et remplace la délibération n° D20231107102)

D20231107113 - Délibération décision modificative n° 2 (annule et remplace la délibération n° D20231107103)

D20231107114 - Délibération décision modificative n° 4

- Informations communales

- Comptes-rendus des commissions

- Questions diverses

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2023

### **D20231107101 - Délibération autorisation de dépenses investissement pour 2024**

En vertu de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 15 janvier 1988 sur l'amélioration de la décentralisation, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 et ce jusqu'au vote du budget 2024, ce qui se traduit par les sommes suivantes :

Immobilisations incorporelles :

Compte 203 : 1150 €

Compte 2051 : 500 €

Immobilisations corporelles :

Compte 2115 : 30 000 €

Compte 2131 : 2 500 €

Compte 2151 : 6 250 €

Compte 21538 : 2 955 €

Immobilisations en cours :

Compte 231 : 22 106 €

**D20231107102 - Délibération modificative n° 2**

Suite à la demande de la trésorerie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits du chapitre 011 compte 615232 au chapitre 042 compte 681 pour un montant de 1290 € attribution de compensation d'investissement.

**D20231107103 - Délibération amortissements**

Madame la Maire informe le Conseil municipal de l'obligation d'amortir sur 1 an l'opération suivante :

- **COMPTE 2046** : attribution de compensation d'investissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'amortissement sur un an au compte d'amortissement 28046.

**D20231107104 - Délibération modificative n° 3**

Suite à la demande de la trésorerie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits du chapitre 21 au chapitre 22 pour un montant de 2803.30 € remboursement de la taxe d'aménagement de Monsieur BENDELLALI.

**D20231107105 - Délibération demande de subvention DETR réfection rue des Mapailles**

Des travaux de réfection de la voirie communale de la rue des Mapailles sont nécessaires en raison du caractère dangereux.

Les travaux envisagés sont le remplacement de la voirie béton par voirie enrobé de la rue des Mapailles.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 21 540.04 € HT 25 848.05 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite dans le cadre de la programmation de ces travaux une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la DETR afin de mener à bien ce projet et autorise Madame la Maire à réaliser les démarches nécessaires.

**D20231107106 - Délibération convention Centre de Gestion mission inspection santé et sécurité au travail**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- la création à compter du 1er janvier 2024 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Compte tenu d'un recrutement d'un fonctionnaire resté infructueux, cet emploi sera occupé par un agent contractuel.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier de son expérience professionnelle dans le secteur du secrétariat de mairie et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**D20231107107 - Délibération règlement solde congés payés JEAN-BAPTISTE Valérie**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal, suite au départ définitif pour cause de retraite pour invalidité de Madame JEAN-BAPTISTE Valérie, qu'il convient d'indemniser les jours de congés 2022 et 2023 non pris.

**D20231107108 - Délibération missions de remplacement et missions temporaires**

Madame la Maire a soumis et proposé au Conseil Municipal de signer une convention qui permettra au Centre de Gestion, de proposer des agents affectés à des missions temporaires et à des missions de remplacement.

Ce service de remplacement pourra être utilisé par Madame la Maire à chaque fois que nécessaire (agents en congés maladie ou en vacances).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Madame la Maire, à signer la convention avec le Centre de Gestion.

#### **D20231107109 - Délibération ouvertures dominicales 2024**

Madame la Maire explique au Conseil municipal que la loi du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dites loi Macron, modifie la réglementation sur le travail dominical.

Elle permet désormais l'ouverture des commerces le dimanche, sans autorisation spéciale jusqu'à 12 fois par an.

Les cinq dimanches obligatoires initialement prévus sont ainsi supprimés, afin de redonner toute latitude au Maire pour attribuer ces dimanches. Ces jours sont donc librement déterminés par chaque commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide par **11 VOIX POUR** et **4 VOIX CONTRE** les dates des ouvertures dominicales proposées par la Chambre de Commerce et d'Industrie :

- 14 et 21 janvier
- 30 juin
- 7 juillet
- 25 août
- 1<sup>er</sup> septembre
- 24 novembre
- 1, 8, 15, 22 et 29 décembre

Cette délibération est transmise pour avis au Conseil Communautaire d'Ardenne Métropole.

#### **D20231107110 - Délibération avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame la Maire, émet par **6 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS**, un avis défavorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de l'artificialisation des sols proposé par Monsieur le Président de la Région Grand Est.

#### **D20231107111 - Délibération avis sur le projet d'exploitation d'une installation de recyclage de matières métalliques**

Madame la Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet d'exploitation d'une installation de recyclage de matières métalliques située sur le territoire de la commune de LUMES.

Après présentation du projet, de l'analyse des impacts sur l'environnement, et après délibération, le conseil municipal émet par **13 VOIX CONTRE** et **2 ABSTENTIONS** un avis défavorable, au projet d'exploitation d'une installation de recyclage de matières métalliques.

#### **D20231107112 - Délibération modificative n° 2**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20231107102 suite à une erreur de plume.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits du chapitre 011 compte 615232 au chapitre 042 compte 681 afin de faire un virement de crédit au chapitre 040 compte 28046 pour un montant de 1 290,00 € attribution de compensation d'investissement.

#### **D20231107113 - Délibération modificative n° 3**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20231107103 suite à une erreur de plume.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits du chapitre 23 compte 231 au chapitre 10 compte de dépense 10226 pour un montant de 2 803.30 € remboursement de la taxe d'aménagement de Monsieur BENDELLALI.

#### **D20231107114 - Délibération modificative n° 4**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits du chapitre 23 compte 231 au chapitre 21 compte 2115 pour un montant de 56 000 €.

#### **INFORMATIONS COMMUNALES**

- Madame la Maire signale au Conseil Municipal qu'une proposition de sauvegarde de tous les fichiers stockés dans les outils informatiques de la mairie appelée TANKr a été proposée par la société PAYART dont le coût est de 365 € par mois. Madame TUCCI a demandé l'avis à un conseiller informaticien et un spécialiste qui ne sont pas favorables à cette proposition.

- Madame TUCCI informe le Conseil Municipal que les documents concernant l'achat du bâtiment 35 rue de Sedan ont été signés. Monsieur DELALOI, géomètre, s'est rendu sur place pour délimiter les lots. Dès la réception de ces documents, ceux-ci seront transmis à l'Office Notarial de LES AYVELLES qui se chargera de la vente desdites parcelles.
  - Madame TUCCI indique que des plaintes ont été reçues en mairie suite à des nuisances générées rue du Bourg. Suite à ces lettres, un courrier a été transmis au Conseil Départemental et une réponse écrite a été réceptionnée en mairie de Monsieur BOURGEOIS, Président du Conseil Départemental.
  - Madame la Maire signale que, suite à une demande d'une résidente de la rue de Chalandry, une partie de la rue a été nettoyée et deux radars pédagogiques ont été installés. Les fossés de cette rue ont été désengorgés.
  - Madame TUCCI indique que les travaux d'accessibilité à l'école sont en cours de finition. Deux entreprises de la commune ont été sollicitées afin de proposer leur projet concernant l'accessibilité des vestiaires du foot.
  - Madame la Maire informe le Conseil Municipal que trois devis ont été demandés concernant la pose de six caméras de vidéo protection. Une des propositions pourrait être retenue, car étant très intéressante tant sur le plan du fonctionnement que sur la fourniture du logiciel.
- Des demandes de subventions sont à finaliser (DETR, GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs), fibre, région Grand Est)
- Madame la Maire annonce que Madame JEAN-BAPTISTE Valérie a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 27 octobre 2023 et ne fait donc plus partie du personnel communal.
  - Madame TUCCI informe les conseillers municipaux que Monsieur MAGNIER, Président de l'Association de Pêche des Ballastières Départementales, organise une marche le 12 novembre dans le cadre du téléthon
  - Madame la Maire signale que la mise en place de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative est reportée en 2026.
  - Madame TUCCI informe les conseillers municipaux que l'Institut GODINOT remercie la commune pour la subvention octroyée cette année.

## COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

### Commission communication :

- Monsieur MORTIER indique que le bulletin municipal n° 68 a été distribué.
- Monsieur MORTIER informe qu'un journaliste de l'ARDENNAIS a contacté la mairie afin de connaître la position qu'avait prise la commune au sujet de la vente du Fort. Une réponse avait été faite en précisant que la commune ne désire pas acquérir le Fort des Ayvelles

### Commission gestion du cimetière :

- Monsieur MORTIER informe le conseil municipal que le règlement du cimetière est en cours de finalisation. Une réunion sera prochainement programmée avec la participation éventuelle de la commission des travaux.

### Commission embellissement :

- Madame BOUCHEX-BELLOMIE annonce que la fresque sur le garage à l'angle des rues de Sedan et Chalandry est achevée.
- Une commande de sapins a été faite afin de décorer la rue de Sedan
- Les guirlandes de Noël seront disposées à l'entrée et la sortie de la commune début décembre.
- L'embellissement du 1<sup>er</sup> étage de la mairie se poursuit dès cette semaine. Le revêtement mural sera ôté à partir du vendredi 10 novembre.

### Commission animation :

- Madame SIMON expose que, cette année, la commune de Les Ayvelles organise la cérémonie célébrant le 11 novembre. La commune de Chalandry-Elaire y est invitée et le vin d'honneur sera offert par la mairie de Les Ayvelles.
- Madame SIMON signale que les flyers pour les ateliers Arts créatifs et pour la Saint-Nicolas ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Un spectacle sera organisé pour la Saint-Nicolas. A l'issue de cette représentation, un goûter sera organisé et les enfants repartiront avec un Père Noël en chocolat.
- Madame SIMON informe le conseil municipal que la commune compte 119 séniors. Ils ont le choix encore cette année entre un colis et un repas au restaurant à l'Auberge du Cheval Blanc. 31 personnes participeront à cette manifestation festive et 88 personnes ont plébiscité un colis. Ceux-ci seront distribués vers le 14 décembre 2023 et le repas aura lieu samedi 9 décembre.

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame SIMON rapporte qu'elle a été interpellée par Madame ANDRÉ, boulangère, suite à l'introduction de chiens dans son local commercial. Un courrier sera transmis au propriétaire afin de lui rappeler les règles à respecter en matière de divagation d'animaux.
- Madame BROYER signale que des excès de vitesse sont constatés au niveau de la rue de la Warenne. Afin d'améliorer cette situation problématique, Madame BROYER requiert l'installation d'un radar pédagogique sur cette portion de route.
- Monsieur AUPRETRE signale que le sapin situé dans le terrain au lieu-dit LONGUES HOCHES est tombé.

- Monsieur MORTIER rapporte qu'il a reçu la visite de la société CAMDA concernant la dératisation. Comme tous les ans, cette société passe deux fois par an afin d'éradiquer les rats.

Les sujets étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 21h30.

BROYER Jennifer  
Secrétaire de séance

Madame TUCCI Sylvia  
Maire

Les membres du Conseil Municipal,